

Bruxelles, le 18 avril 1984

NOTE BIO COM (84) 156 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

432

-----  
AFFAIRES SOCIALES (voir P-31)  
-----

La Commission a approuvé un projet de recommandation qui lui a été soumis par M. Ivor Richard sur les "actions positives en faveur des femmes". Le point essentiel de cette nouvelle initiative de la Commission dans le domaine de l'égalité des chances hommes/femmes est la recommandation que chaque Etat membre crée un cadre juridique et politique pour favoriser le développement des mesures accroissant l'égalité des chances des femmes, en particulier dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.

Je vous rappelle que cette initiative se situe dans le cadre général de la politique poursuivie par la Commission en faveur de l'égalité de traitement hommes/femmes depuis 1981 en particulier.

Le projet de recommandation qui vient d'être adopté s'inscrit donc, dans le cadre du Programme d'Action de la Communauté sur la Promotion de l'Egalité des Chances pour les femmes, adopté par la Commission en décembre 1981 (COM(81)758 et Note P-81 de 1981). La Commission a présenté également des propositions de directive, en avril 1983, visant à assurer l'égalité de traitement dans les régimes professionnels de sécurité sociale (P-37 de 1983), et, en mars de cette année, une proposition de directive pour assurer l'égalité de traitement pour les femmes indépendantes (voir P-24 de 1984). La Commission a, en outre, veillé à la mise en application des mesures arrêtées par les autorités communautaires - et, à cet égard, je vous renvoi à la note P-3 de janvier de cette année.

Je vous rappelle enfin la proposition de directive du mois de novembre 1983 sur le congé parental (voir P-107), et la communication du Conseil de novembre 1983 qui identifie les possibilités d'action au niveau communautaire en ce qui concerne le chômage des femmes (voir P-104).

EXECUTION DU BUDGET 1984  
-----

Comme vous le savez, la Commission a pris les décisions attendues en ce qui concerne la couverture des besoins budgétaires pour l'exercice 1984 qui excèdent les crédits inscrits au Budget, par suite des reports de l'exercice 1983, d'une évolution conjoncturelle défavorable dans le secteur agricole et de l'insuffisance des mesures d'économie adoptées par le Conseil agricole par rapport aux propositions de la Commission.

La Commission a décidé de réduire les paiements concernant les dépenses non-agricoles pour l'exercice 1984 de 350 millions d'Ecus sans mettre en cause, bien entendu, l'ensemble des politiques correspondantes; la Commission demande par ailleurs la mobilisation du solde des recettes TVA pour 1984 (43 MECUS) et une contribution spéciale sous forme de prêts contractés auprès des Etats membres pour un montant de 2,3 milliards d'Ecus, sur la base de l'article 235 du Traité.

Cette proposition de la Commission sera soumise aujourd'hui au Conseil et au Parlement européen et présentée en salle de presse par le vice-président Tugendhat (voir IP(84) 154).

## AVANT-PROJET DE BUDGET 1985

-----

La Commission a entame les travaux preparatoires concernant l'avant-projet de budget 1985 qu'elle arretera au debut du mois de mai; il s'agit d'un exercice particulierement difficile, puisque la Commission ne dispose que du point TVA deja insuffisant cette annee, que le freinage de la depense agricole ne sera pas encore realise, et qu'elle entend honorer les engagements pris par la Communaute en ce qui concerne les depenses structurelles.

### PLOMB DANS L'ESSENCE

-----

La Commission a eu un debat d'orientation sur la suppression du plomb dans l'essence et la reduction des emissions de gaz toxiques de vehicules automobiles, probleme d'une importance capitale pour les populations dans les agglomerations et pour l'environnement en dehors des agglomerations. La Commission est convenue de prendre les decisions necessaires lors de sa prochaine reunion du 2 mai.

### RECHERCHE

-----

Sur proposition du vice-president Davignon, la Commission a approuve un programme quinquennal de recherche (1985/1989) dans le secteur de la biotechnologie (voir Memo no 39).

Je vous rappelle qu'un programme quadriennal (1985/1988) a ete adopte recemment en matiere de stimulation des cooperations et des echanges scientifiques et techniques europeens, qui fait suite a l'action entamee dans ce domaine en 1983 et vise a la mise en place progressive d'un espace europeen de recherche (voir Memo no 38).

Amities,

M. SANTARELLI, COMEUR ////

